



# GROUPEMENT FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPÉES

PROMOUVOIR LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES POSITIVES ET LA PARTICIPATION  
CITOYENNE

## Rapport Moral et Rapport d'Activité 2002

<i>Membres</i>			
<b>ADEP</b> Association d'Entraide des Polios et Handicapés	<b>AGEMO</b> Association Gériatologique en Milieu Ouvert	<b>ATHAREP</b> Association Travail et Handicap dans la Recherche Publique	<b>GIHP</b> Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques
<b>ANPIHM</b> Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs	<b>AMI</b> Association des Malades, Invalides et Handicapés	<b>NAFSEP</b> Nouvelle Association Française des Sclérosés en Plaques	<b>ADVOCACY France</b> Association d'usagers en santé mentale médico-sociale et sociale
<b>ANPEA</b> Association Nationale Des Parents d'Enfants Aveugles.	<b>FNSF</b> Fédération Nationale des Sourds de France	<b>Voir Ensemble</b> Promotion et bien-être des personnes aveugles et mal-voyantes	<b>FDFA</b> Femmes pour le Dire Femmes pour Agir
<b>Collectif des Associations locales</b> Membres du GFPH		<b>Collectif des Membres Individuels</b> Membres du GFPH	



Membres de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH)  
Disabled People International's Member (DPI)

## SOMMAIRE

<b>1. Vie Autonome.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Préparation de l'AEPH.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Droit de l'Homme.....</b>	<b>4</b>
• Réforme de la loi de 75.....	4
• Coordination Handicap et autonomie.....	4
<b>4. Assemblée mondiale à Sapporo.....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>6</b>

## **1. Vie Autonome**

Encouragé chaque jour par de nouvelles demandes de soutien exprimé par des personnes en situation de handicap et par les priorités définies par notre société française et européenne, le GFPH continue de développer les équipes de soutien par les pairs.

Dans la région Rhône-Alpes, des conventions sont reconduites avec le centre « Les Baumes » à Valence, et les interventions sont régulièrement à l'Hôpital Henri Gabrielle à Lyon où Eric Baudry est de plus en plus reconnu par les professionnels qui n'hésitent pas à le contacter dès que le besoin s'en fait ressentir. Sous la demande de plus en plus forte, il est envisagé d'organiser une nouvelle formation très prochainement pour étoffer l'équipe.

L'équipe du Calvados, sous l'égide de Handi'Cap Citoyen, association locale affiliée au GFPH a reçu sa première formation d'entrée dans la fonction en juin 2002, et reçoit aujourd'hui un accueil très favorable par l'ensemble des structures et des politiques locales. Le travail entamé par cette équipe et leurs motivations ont d'ailleurs permis que les pairémulateurs puissent être intégrés à l'équipe du dispositif pour la vie autonome du département.

Avec le soutien financier du Conseil Régional d'Ile-de-France, cette année 2002 a été l'année du lancement de l'équipe parisienne de pairémulation. Marie-Laure Martin a pu être embauchée comme agent de développement de l'équipe parisienne de soutien par les pairs. Suite à son embauche et avec l'aide de l'Agefiph, le GFPH a pu s'équiper de matériel informatique adapté aux personnes non-voyantes. Malgré de nombreuses difficultés, nous espérons avoir très prochainement la majorité de notre documentation sur la pairémulation en Braille. La formation d'entrée dans la fonction de l'équipe parisienne, qui regroupe une quinzaine de personnes se tiendra début juillet 2003.

Suite à notre demande de financement en réponse à l'appel d'offre « Aide à la vie quotidienne des personnes handicapées, lien social, emploi », la Fondation de France a répondu favorablement à la pratique de la pairémulation en nous accordant des chèques-consultants qui nous permettent de faire appel à une professionnelle pour nous aider à structurer la pratique et nous guider dans les différentes démarches pour la reconnaissance officielle de la pairémulation et la pérennisation de la pratique.

Pour pouvoir répondre aux nombreuses questions que pose le développement de la pratique, le GFPH a créé en 2002 un comité de pilotage de la pairémulation.

Grâce au travail respectif des experts et des membres du comité de pilotage, la charte de la pairémulation sera présentée à l'Assemblée Générale du GFPH le 29 avril 2003 pour adoption. Les membres travaillent également activement à la reconnaissance officielle de la formation et comptent sur la célébration de l'Année Européenne des Personnes Handicapées pour voir sortir un décret leur accordant un statut officiel.

## **2. Préparation de l'AEPH**

L'année 2003 a été déclarée Année Européenne des Personnes Handicapées. Pour cette célébration et en partenariat avec le groupe Accor et le groupe Etre, le GFPH a déposé le projet « Welcome » qui a pour but de créer un outil pédagogique pour l'accueil des personnes à besoin spécifique dans les services de l'Hotellerie-restauration.

En s'appuyant sur la mise en œuvre des compétences et la valorisation des capacités d'expertise de personnes en situation de handicap, le GFPH pose avec cette réalisation les bases d'une formation des personnels d'accueil de nombreuses structures.

Au-delà, en assistant le Président du Comité Français de coordination pour l'AEPH, le GFPH est au cœur de l'action 2003 qu'il a déjà marqué de son empreinte, comme l'OMPH a su le faire en 1992 pour l'organisation du Premier parlement européen des personnes handicapées et la création du Forum Européen des Personnes Handicapées.

## **3. Droit de l'Homme**

- ***Réforme de la loi de 75***

Suite à la sortie du rapport d'information de Paul Blanc, le GFPH a décidé d'étudier ses propositions et de faire entendre sa voix dans la réforme législative annoncée en créant un groupe de travail lors de son Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2002. Après plusieurs séances de travail, une motion<sup>1</sup> a été écrite soutenue par les associations membres, rendue publique et envoyée à toutes les personnes impliquées dans cette réforme.

- ***Coordination Handicap et autonomie***

Le GFPH a été le coordinateur de la première rencontre à l'initiative de Marcel Nuss concernant le choix de vie des personnes très lourdement handicapées. Le GFPH soutient activement ce mouvement qui s'est regroupé sous l'appellation « Coordination handicap et autonomie ».

## **4. Assemblée mondiale à Sapporo**

L'Assemblée Mondiale de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées<sup>2</sup> s'est tenue du 15 au 18 octobre 2002 à Sapporo au Japon. 3000 personnes handicapées ont été mobilisées venant de plus de 100 pays. Grâce à leur reconnaissance au sein de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées, les quatre personnes handicapées, qui représentaient le GFPH, sont intervenues dans les différents groupes de travail.

Madame Venus Ilagan, Présidente de la région Philippines de l'OMPH, a été élue Présidente de l'OMPH.

---

<sup>1</sup> Motion jointe en annexe.

<sup>2</sup> Voir le journal de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées joint

À l'occasion de cette assemblée mondiale, l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées a lancé un appel<sup>3</sup> à toutes les personnes handicapées du monde et une déclaration<sup>4</sup> commune a été rédigée demandant l'écriture, à laquelle les membres exigent d'y être associés, d'une convention internationale spécifique faisant partie intégrante des Droits de l'Homme.

Le GFPH a, de même, animé le Comité des Pays francophone de l'OMPH et poursuit son travail pour renforcer le soutien des instances de la francophonie aux personnes handicapées. Un courrier des Assemblées Nationales de l'OMPH des pays francophones a été envoyé au Président du Sommet de la Francophonie qui se tenait au même moment à Beyrouth, au Liban<sup>5</sup>.

Pour information, la prochaine Assemblée Mondiale de l'OMPH aura lieu en Afrique du Sud en 2006.

---

<sup>3</sup> Voir annexe

<sup>4</sup> Voir annexe

<sup>5</sup> Voir copie du courrier en annexe

# ANNEXES

## La réforme de la Loi N° 534 du 30 juin 1975 Motion du GFPH

**Soutenant** l'esprit et les objectifs des « Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances pour les personnes handicapées », de la Résolution du Conseil de l'Europe et des représentants des Etats Membres réunis au sein du Conseil concernant l'égalité des chances des personnes handicapées « Une nouvelle stratégie pour la Communauté Européenne » (COM (96) 406),

**Attachées** à l'intégration des normes et principes européens dans la législation française, notamment en termes de **non-discrimination** et de « **mainstreaming** », c'est-à-dire de la construction des réponses aux besoins des personnes avec des capacités différentes dans le cadre des compétences de chaque ministère et législation concerné.

**Conscients** que les problématiques en jeu concernent l'ensemble des secteurs de la société, et,

**Convaincus** que la législation actuelle, notamment la Loi de 2002 sur les institutions sociales et médico-sociales, offre les outils nécessaires qui permettent de répondre aux situations les plus urgentes,

### **Les associations Membres du GFPH,**

**Se réjouissent** de la volonté exprimée par le Président de la République et le Gouvernement pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et du travail engagé avec les associations dans le processus de révision de la Loi N° 534 du 30 juin 1975

**Souhaitent** que le débat de société lancé à l'occasion de l'Année européenne des personnes handicapées en 2003 réunisse des personnes handicapées, des parents d'enfants handicapés et leurs principales organisations représentatives françaises et européennes, avec les représentants de la société civile, afin de définir les attentes, les priorités et les premières propositions des personnes concernées.

**Demandent** au législateur de s'attacher à identifier les barrières qui empêchent ou limitent l'autonomie des personnes handicapées et leur contribution au développement social, et que les réponses qui seront apportées par la nouvelle Législation soient dirigées, non pas seulement vers les aspects de la réadaptation de l'individu, mais essentiellement sur l'adaptation de la société aux besoins de chacun.

**Encouragent** le législateur à envisager une réforme de la Constitution française afin d'asseoir la non-discrimination des personnes handicapées sur une base constitutionnelle,

**Recommandent** l'adoption d'un calendrier de révision de la législation qui puisse répondre à ces ambitions tout en permettant la participation du plus grand nombre de personnes concernées.

**Demandent** en conséquence une révision du calendrier actuellement envisagé pour une présentation du projet de Loi au Conseil des Ministres en décembre 2003, une discussion par les institutions concernées de 2004 à 2005 et une adoption en Décembre 2005.

***Organisation Mondiale des Personnes Handicapées***  
***Déclaration de Sapporo***  
***Octobre 2002***

En 1985, lors de la première Assemblée à Singapour, nous les personnes handicapées décidions de nous unir et de lutter pour nos droits. Aujourd'hui en 2002, plus que jamais, nous sommes unies et solidaires. Nous avons des Assemblées nationales dans plus de 135 pays répartis sur tous les continents. Nous sommes prêts à nous battre pour nos droits !

Ici à Sapporo, c'est notre plus grand rassemblement à ce jour. Plus de 3000 personnes, provenant de quelque 109 pays ont assisté à des conférences et ont discuté des enjeux qui les concernent. Nous reconnaissons les progrès réalisés depuis nos débuts en 1981, mais également tout ce qui reste encore à accomplir. Selon les statistiques des Nations Unies, sur les 600 millions de personnes handicapées présentes à travers le monde, 82 % vivent dans des pays en voie de développement. Contrairement aux autres citoyens, ces personnes handicapées vivent en majorité dans des conditions déplorables ; elles sont isolées et écartées de la vie sociale à cause d'obstacles politiques et environnementaux ainsi que par des attitudes négatives. C'est la raison pour laquelle nous luttons contre la guerre, la pauvreté et pour l'élimination de la discrimination sous toutes ses formes, particulièrement à l'endroit des personnes handicapées.

Dans le monde entier, les personnes handicapées composent la plus grande minorité la plus exposée aux discriminations et dont les droits humains sont systématiquement violés. Pauvres des pauvres, les personnes handicapées sont soumises aux pires conditions de vie, à des traitements humains dégradants, à l'absence de logements adéquats, de soins de santé, d'éducation, de travail, de participation sociale, et souvent ont à faire face à la mort. Nos droits selon les conventions actuelles des Nations Unies sont très souvent ignorés ou marginalisés lors des procédures de surveillance.

C'est pourquoi, nous personnes handicapées,

- Exigeons une convention internationale spécifique qui offre un outil juridique fixant des normes obligatoires pour assurer la protection et le respect de nos droits humains. Cette convention doit faire partie des droits humains, et non des droits sociaux et économiques.
- Exigeons de participer pleinement à la rédaction de ce document, et ceci à toutes les étapes, dans tout ce qui nous concerne.
- Exhortons tous les pays à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de cette convention, et encourageons toutes les personnes handicapées et leurs organisations à informer leurs représentants politiques de la nécessité et les bénéfices que représentent une telle convention.

De surcroît, nous personnes handicapées :

- Exigeons que tous les pays adoptent des lois et des politiques contre la discrimination afin d'assurer des chances et des droits égaux pour toutes les personnes handicapées.



# ***Organisation mondiale des personnes handicapées***

## ***Plateforme de Sapporo***

***Octobre 2002***

### **L'OMPH LANCE UN APPEL A TOUTES LES PERSONNES HANDICAPEES DU MONDE :**

#### **PAIX**

En tant que personnes handicapées, nous nous opposons à la guerre, à la violence et à toutes les formes d'oppression. Chaque jour, des femmes, des hommes, et des enfants deviennent handicapés à cause de mines antipersonnel ou d'autres types d'armes de destruction et de torture. Nous devons travailler pour un monde où chacun puisse vivre dans la paix, exprimer sa diversité et vivre sa culture.

#### **UNE VOIX FORTE : NOTRE VOIX**

L'organisation mondiale des personnes handicapées doit continuer de croître en force et en voix. Nous, personnes handicapées, sommes les experts de notre expérience et devons être consultés à tous les niveaux dans toutes les initiatives qui nous concernent. Si nous voulons nous faire entendre, nous devons unir nos efforts et devons bâtir une organisation qui soit forte. Nous devons partager nos connaissances, nos expériences et nos ressources, et devons encourager la participation des jeunes à devenir des dirigeants. Nous devons utiliser la technologie comme moyen de communication, pour discuter et pour promouvoir nos enjeux et nos préoccupations.

#### **DROITS HUMAINS**

En tant qu'organisme des droits de la personne, nous devons rechercher l'appui pour obtenir une convention qui protégera et respectera nos droits humains. Nous devons informer nos semblables, la société civile et nos représentants gouvernementaux à tous les niveaux. Nous devons apprendre à construire des stratégies efficaces et nous enrichir des succès d'autres organisations, comme ceux des survivants des mines et du mouvement des femmes. Nos droits sont quotidiennement violés et nous devons continuer de faire connaître cette évidence pour mieux la corriger.

#### **DIVERSITE EN INTERNE**

Dans notre travail, notre organisation doit s'assurer à tous les niveaux de l'inclusion des femmes, de la jeunesse et des autres groupes sous représentés. Nous devons nous assurer la participation de chacun en respectant les diversités linguistiques, du français, de l'espagnol et de l'anglais. Nous sommes une association multi-déficiences et nous devons nous assurer que notre matériel est accessible en divers formats.

#### **BIOETHIQUE**

Nous, personnes handicapées, devons participer aux discussions sur la génétique et la bioéthique. Nous devons faire valoir notre droit à la différence et bannir tout discours qui tente de relier le statut personne à des capacités ou caractéristiques particulières. Nous devons promouvoir les recherches sur les situations de handicap pour améliorer la représentation des universitaires sur celles-ci et les personnes qui y sont confrontées.

## **VIE AUTONOME**

L'autodétermination et la vie autonome sont les fondements de nos droits humains. Nous devons initier des programmes d'éducation à destination des personnes handicapées et de la société civile sur les principes de la vie autonome. Nous devons dans ce but prendre en considération nos différences culturelles, et adapter les principes de la vie autonome aux réalités de chaque pays.

## **ÉDUCATION PUBLIQUE**

Les enjeux sont nombreux :

- La génération de revenus, l'éducation, l'impact de la pauvreté, etc ...-
- L'information de la société civile autant que des représentants gouvernementaux pour qu'ils soient conscients de nos préoccupations. Nous devons dans ce but utiliser tous les moyens possibles de publicité et de sensibilisation.
- Le changement du regard porté sur les personnes handicapées, pour que les générations futures les acceptent comme des acteurs à part entière de la société.

## **PARTAGER LE SAVOIR**

Participants à cette assemblée, nous avons eu la chance unique d'écouter nos semblables, de discuter nos points de vue, de partager nos opinions et de réaffirmer notre engagement à notre travail. Nous devons donc être redevable et responsable de communiquer ce qui a eu lieu ici à nos semblables dans les organismes de base. Comme nous avons ressenti la prise de pouvoir dans cette grande assemblée de 3000 personnes, nous devons maintenant partager le pouvoir avec ceux et celles qui ne pouvaient venir.

**VOICI LE DÉFI QUE NOUS AVONS CHOISI DE RELEVER.**

**Sapporo, Japon Jeudi 19 octobre 2002**

**A Son Excellence le General Emile Lahoud  
President de la Republique du Liban  
President de Sommet de la Francophonie**

**Objet** : Resolution des membres francophones de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapees (OMPH)

Excellence,

**Nous, President de l'OMPH, et president du Comite Francophone de cette même organisation, avons l'honneur de presenter a votre Excellence nos compliments et nos respects au moment de la tenue, dans votre pays, du Sommet de la Francophonie, et saisissons cette occasion pour vous soumettre la declaration de la sixieme Assemblée Mondiale de l'OMPH, qui s'est tenue du 15 au 18 octobre 2002 a Sapporo au Japon.**

Les pays francophones membres de l'OMPH,

- 1- Demandent que les besoins des personnes handicapees soient pris en compte par le Sommet de la Francophonie, et qu'ils puissent faire l'objet d'un plan d'action.
- 2- Proposent aux instances de la francophonie l'organisation d'une conference pour elaborer un plan d'action visant a favoriser :
  - L'education et l'inclusion scolaire des personnes handicapees, ainsi que leur formation et integration professionnelle.
  - La communication entre les organisations de personnes handicapees pour promouvoir les echanges d'experiences et de bonnes pratiques.
  - La visibilite des personnes handicapees dans les medias francophones.

.../...

- 3- Demandent la prise en compte des personnes handicapees dans les programmes de developpement et de lutte contre la pauvreté en s'appuyant sur l'expertise et la participation active des personnes handicapees.

**Groupement Français des Personnes Handicapées  
GFPH**

Souhaitant un plein succès au sommet de la francophonie, et confiant en votre soutien, nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de notre très haute considération.

Madame Vinus Ilagan  
Présidente de l'OMPH

Monsieur Tambo Kamara  
Président du Comité Francophone de l'OMPH